

Procès-verbal N° 05/18

CONSEIL COMMUNAL ST-SULPICE (VAUD)

Séance du Conseil communal du mercredi 27 juin 2018 à 18h15 au Complexe communal du Léman

La 17 séance de la présente législature 2016-2021 5 et dernière de cette année 2018 est ouverte à 18h15 au Complexe communal du Léman par M. Laurent Clerc, Président pour cette année 2017-2018, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 14 juin 2018, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum fixé à 31 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil: 60

Excusés:

12 Mmes Fankhauser, Michel et Parent

MM. Affolter, Dijamatovic, Equey Aurélien, Hanlon, Kobet, Kovgar,

Mouvet, Spaccapietra et Weber

Absents:

1 M. Plass

Présents:

47

Majorité absolue :

24

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 27 juin 2018

Nous avons 10 points à l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir?

La parole n'étant pas demandée, nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2018

PV no 04/18 du 13.06.18

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV:

M. le Syndic : à la page 7, en réponse à Mme Kaeser-Moser, il ne s'agit pas d'un débiteur que nous recherchons activement, mais d'un débiteur connu de l'administration. Puis à la page 11, nous étions avec Mme Merminod pour la réunion de l'Union des communes vaudoises et Mme Wyssa en est la Présidente.

Mme Dubuis Nathalie: à la page 11, c'est ils sont et non il sont. Ce n'est pas il y a 5 assurances sociales, mais 5 agences et remplacer afin d'améliorer par dans le but d'améliorer.

Mme Burrus : à la première page, dans l'appel, M. Kovgar était excusé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

Le PV no 04/2018 du 13.06.18 est accepté par 44 voix pour et 2 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Evènements passés

- Du 15 au 20 juin 2018, exposition du jardin d'enfants « Le Crog`pomme ».
- La traditionnelle raclette organisée par la société de gymnastique, à la plage du Laviau, le samedi 16 juin conjointement avec le tournoi de football des juniors. Evènement qui a eu un vif succès avec quelques 670 raclettes servies.
- L'action de lutte contre les plantes invasives, la matinée du samedi 23 juin, qui a vu une participation anecdotique.

Evènements à venir

Le Bureau vous communique quelques dates à retenir.

- La fête de l'Abbaye des Lacustres, vénérable société qui célèbre ses 96 ans d'existence, les samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 juillet 2018 au Parc du Débarcadère. Tirs les dimanche matin 1^{er} juillet et samedi matin 7 juillet au stand de Colombier. Le détail du programme des festivités est disponible sur le site de la Commune, ainsi que sur le site de l'Abbaye (www.abbaye-st-sulpice.ch).
- Auditions d'élèves de 6 à 16 ans et concert de flûte à bec et de flûte traversière le dimanche 1er juillet 2018, 17h à l'Eglise romane. Le concert est en deux parties de 45 minutes avec une pause de 15 minutes pendant laquelle un apéritif sera servi à l'extérieur du temple.
- La célébration de la Fête nationale le mercredi 1er août 2018 au Parc du Débarcadère organisé par Union des Sociétés Locales et la Municipalité. Le programme détaillé sera publié sur le site de la Commune prochainement.
- La traditionnelle sortie du Conseil communal le samedi 1^{er} septembre. Les informations nécessaires et inscriptions vous parviendront dans les meilleurs délais.
- Le spectacle de marionnettes Guignol le mercredi 12 septembre 2018 à 15h00 à la Salle du Conseil communal. Informations complémentaires disponibles sur le site de la Commune.
- La croisière annuelle des bénéficiaires AVS le vendredi 21 septembre 2018 sur le bateau "Lausanne".
- La manifestation Cap sur l'Ouest 2018, fête du district de l'Ouest lausannois le dimanche 23 septembre.
- Prochain scrutin fédéral le dimanche 23 septembre 2018.
- Prochaines séances du Conseil les mercredis 26 septembre, 7 novembre, 28 novembre et 19 décembre 2018.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic: Comme vous le savez certainement, la loi nous impose de retourner au canton l'arrêté d'imposition validé par votre conseil avant le 30 octobre. Or, cette année, le dernier mercredi du mois d'octobre est le 31, soit après l'échéance. De plus, les deux mercredis précédents tombent pendant les vacances scolaires. Pour cette raison et pour conserver le planning des séances qui vous a été présenté par M. Piller le 13 juin, nous avons demandé à la Préfecture un délai supplémentaire pour rendre l'arrêté au 8 novembre, soit une semaine plus tard. Nous avons bon espoir que ce délai, justifié, nous soit accordé. Si cela ne devait pas être le cas, nous proposerions à votre Président d'avancer la séance du conseil actuellement prévue le 7 novembre. Votre bureau vous tiendra bien entendu au courant dans les prochaines semaines.

Concernant l'affiliation des Municipaux à la LPP, je vous informe que nous avons demandé une offre supplémentaire aux Retraites populaires, selon la proposition de la COGEFI, que votre conseil avait accepté. Malheureusement, l'offre reçue est plus chère que toutes celles déjà en notre possession. La Municipalité a donc décidé de confirmer son choix initial d'affiliation tout en débutant son travail sur le règlement que le Conseil lui a demandé de préparer.

Mme Merminod : Lors du dernier conseil, Monsieur Chapuis avait posé la question du Fond Ferrer. En 1974, la Municipalité avait reçu un chèque de 50'000 en faveur de la création d'un jardin d'enfants ou, cas échéant, au profit des écoles de notre commune. Cela avait permis la création du jardin d'enfants Croqu'Pommes. La somme n'avait pas été entièrement utilisée, il reste 26'153.05. Cet argent sera utilisé lors de la construction du jardin d'enfants et de la garderie.

Une information concernant les fourmis Tapinoma magnum. Plusieurs citoyens nous ont interpellés suite à un article paru dans le 24h. La Municipalité est en lien avec le service de la biodiversité qui s'occupe de ce problème et suit de près ce qui se passe à Cully.

Mme Theumann : Les Agences d'Assurance Sociales vont être centralisées à Renens et le nouveau bureau ouvrira ses portes le 3 septembre. Les services seront fermés les 29-30 août pour déménagement.

Les nouveaux horaires du centre seront élargis comme suit: lundi/mercredi/jeudi/vendredi/8-12H / 13h-16h30 le mardi de 9-12h/13h16h30

Le programme des promenades vertes de St-Sulpice est dès ce soir disponible sur le site de St-Sulpice. N'hésitez pas à encourager vos proches et connaissances à participer et à découvrir le visage vert de notre patrimoine communal

5. <u>Dépôt du préavis no 07/18 : « Demande de crédit de CHF 58'000.- pour le remplacement du tracteur et de l'épareuse du service des routes et de la voirie ».</u>

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et la commission de gestion et des finances sera chargée de son examen.

6. <u>Dépôt du préavis no 08/18 : « CISTEP – Modification de la convention intercommunale de la STEP Vidy ».</u>

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

- M. le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.
- **M.** Chappuis: on nous a mis avec ce préavis un avant-projet relatif à la STEP de Vidy et lors des conclusions du préavis, on nous propose de ratifier la convention. Il serait bon que ce point soit corrigé lorsque la commission siégera. Puis en page 6, on nous a scanné un document avec les surfaces imputables pour Saint-Sulpice et le chiffre de 23560 ne précise pas s'il s'agit de surfaces ou de francs! Merci de me donner des précisions.
- M. Panzera: la commission sera informée à ce sujet.

Mme Kaeser-Moser: j'ai compris que l'intention de ce préavis était d'intention générale pour toutes les communes mais je regrette qu'il n'y ait pas une partie qui touche directement notre commune. Les chiffres ne nous aident pas bien à comprendre ce qui concerne notre commune.

- M. le Président : vous pouvez soumettre vos questions à la commission.
- **M. Panzera :** Un préavis intercommunal est exactement le même pour toutes les communes. Je préparerai une réponse pour la commission lorsqu'elle siégera.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et la commission d'épuration sera chargée de son examen.

7. Renouvellement du bureau pour l'année 2018-2019.

M. le Président donne lecture de l'article 12 du règlement communal.

Election du Président.

M. Pache pour l'ICD présente M. Piller.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Piller accepte.

- M. le Président propose de passer au vote à bulletins secrets.
- M. Piller est élu à l'unanimité et félicité.

Election du 1er vice-président.

M. Knüsel pour l'ASSE présente M. Dubuis Etienne.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Dubuis accepte.

- M. le Président propose de passer au vote à bulletins secrets.
- M. Dubuis est élu par 32 voix pour, 8 voix contre et 7 abstentions et félicité.

Election du 2ème vice-président.

Mme Burrus pour l'ICD propose M. Racine.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Racine accepte.

M. le Président propose de passer au vote à bulletins secrets.

M. Racine est élu par 34 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions et félicité.

Election de 2 scrutateurs.

M. Piller pour l'ICD présente Mme Evelyne Comte et M. Golaz Cyril .

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Compte et M. Golaz acceptent.

Mme Compte et M. Golaz sont nommés tacitement et félicités.

Election de 2 scrutateurs suppléants.

M. Dubuis pour l'ASSE présente Mmes Aufrère et Devaud.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mmes Aufrère et Devaud acceptent.

Mmes Aufrère et Devaud sont nommées tacitement et félicitées.

8. Nomination de la commission de gestion et des finances pour l'année 2018-2019.

M. le Président donne lecture de l'article 38, alinéa 1 du règlement du conseil communal.

Mme Burrus pour l'ICD présente MM. Affolter, Racine et elle-même qui acceptent.

M. Knüsel pour l'ASSE présente Mme Berner, MM. Del Boca, Hirsch et Gass qui acceptent.

M. Mouvet étant démissionnaire.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les 7 candidats pressentis sont tacitement nommés.

9. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL: pas de commentaire

APREMADOL: pas de commentaire

Mme Burrus: pas de commentaire.

ARASOL: pas de commentaire

Conseil d'établissement de la Planta : pas de commentaire.

ORPC: pas de commentaire

PolOuest: pas de commentaire

SDOL: pas de commentaire.

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Berner: j'ai été surprise d'entendre au point 5 de notre ordre du jour que vous proposez que la COGEFI traite le préavis 07/18. Puis-je avoir quelques informations à ce propos ?

M. le Président : il a été décidé par le bureau que c'est la COGEFI qui traiterait de ce préavis.

Mme Willi: il y a souvent des investissements et dans certains cas nous avons besoin de personnes avec des connaissances techniques.

- **M. Dubuis :** je pense qu'il faudrait tenir compte à l'avenir de l'énorme charge de travail de la COGEFI. Donner un préavis qui n'est pas typiquement dans ses cordes est une erreur.
- **M. le Président** : nous en avons discuté en préséance lors de laquelle vous étiez présent et vous étiez d'accord avec cette proposition.
- M. Gygax: L'USL soutient depuis plus de vingt ans la Municipalité en la déchargeant de l'organisation d'un certain nombre de manifestations officielles dans la commune.

A la demande de la Municipalité, depuis sa création, le lien direct avec le comité d'organisation de Cap sur l'Ouest a fait qu'il m'a été demandé de fournir une ou plusieurs personnes aptes à évoquer quelques anecdotes concernant notre commune. Ces témoignages devaient être préparés et mis en forme dans le cadre d'un « atelier d'écriture » sous la supervision de rédacteurs diplômés pour être mis en scène et rendus" déclamables " sur le lieu festif de notre commune par un acteur du cru.

J'ai demandé à un enfant du village, Mme Madeleine Grzelak-Guidon de bien vouloir s'y rendre, considérant qu'elle était parfaitement qualifiée pour cet engagement. Sachant que le tout serait recomposé par des professionnels de l'écriture, je lui ai fourni de manière sommaire quelques sujets qui à mes yeux, pouvaient être évoqués,

La municipalité ayant demandé à voir le texte, Mme Grzelak-Guidon l'a fait en transmettant mes brèves notes à notre syndic.

Si les sujets évoqués et leur rédaction, j'en conviens, n'étaient pas de la meilleure facture, valant leur disqualification pour ne pas être « dans l'esprit de la manifestation concernée » je l'accepte sans autre, et je me défends d'y voir l'expression « d'une censure ».

Par contre « déjuger » ipso-facto la présence de Mme Grzelack-Guidon, membre de notre Conseil, dans le même courriel transmis par « vous remercie de ne pas vous déplacer à Chavannes pour la séance prévue demain, une décision du collège qui m'indigne profondément tant elle est clairement personnelle et discriminatoire. Une éviction qui elle non plus, n'est « pas dans l'esprit de la manifestation concernée ».

En désaccord sur le texte, tout autorisait la Municipalité à l'accompagner à cet atelier d'écriture par une personne de son choix, à moins que l'opposition au texte n'était que prétexte pour qu'on l'éconduise.

A l'heure où motiver des bénévoles est loin d'être une évidence, pour dégouter les vocations, c'est parfaitement réussi !

Mme Probst : je tenais à faire un retour concernant l'action des cartons du cœur organisé le samedi 23 juin. Ceci nous a confirmé que des gestes d'entraide et de solidarité ont leur place dans notre village. M. le Président des cartons du cœur dans l'Ouest lausannois nous a fait un retour avec les chiffres suivants :

30 caisses de 20 kg

1 crousille avec CHF 460.- et 1 bon d'achat nourriture pour CHF 100.-

Il y a eu environ 100 donateurs et 16 personnes pour assurer une présence sur place. Ces

personnes sont partantes pour une nouvelle action en mai 2019.

M. le Président: avant de clore cette séance, je tiens à vous dire que c'est un grand honneur d'avoir occupé le poste de Président du Conseil de notre commune durant cette année. Je vous suis reconnaissant de la confiance que vous m'avez témoignée. L'année fût riche, quand bien même notre budget fut serré. Les opérations, les travaux et les débats de notre Conseil m'ont permis de découvrir une très large palette d'articles de nos différents règlements et lois. J'ai beaucoup appris et ce fût une année très stimulante et humainement enrichissante.

Par ces quelques mots, je souhaite remercier tous les membres du bureau, Messieurs les scrutateurs Ruegg Olivier et Equey Aurélien, Madame et Monsieur les scrutateurs suppléants Comte et Golaz, Monsieur le secrétaire du conseil Daniel Giroud, ainsi que Messieurs les huissiers Fabio Groubel et Thomas Deboffe pour la qualité de leur travail et leur engagement.

Je remercie l'ensemble des membres du Conseil, en particulier Mesdames et Messieurs les commissionnaires, pour leur temps consacré au bien commun et la qualité de leurs travaux indispensables à nos délibérations.

Je remercie également Monsieur le Secrétaire municipal Nicolas Ray, ses collaborateurs et collaboratrices du Greffe pour leur précieux appui logistique, disponibilité et les excellentes relations entretenues avec le bureau.

Mes remerciements vont aussi à Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Municipaux pour leur engagement, les réalisations et résultats obtenus durant l'année écoulée.

Finalement, je remercie Monsieur le vice-Président René Piller pour son appui efficace, le félicite et lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles responsabilités de Président de notre Conseil pour l'année 2018-2019.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 19h23

Conseil communal

M. Laurent Clerc

Daniel Giroud